

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 674

présenté par

Mme Erhel, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

-----

**ARTICLE 20 QUINQUIES**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel visant à revenir sur cette disposition adoptée rapidement en commission des lois.

Le débat sur la reconnaissance officielle et symbolique de l'ARCEP comme une AAI mériterait d'avoir lieu ailleurs que dans un article visant à permettre la parité de son collègue, même si cette demande est légitime et doit être soutenue, d'autant plus que l'ARCEP est déjà assimilée à une autorité administrative indépendante depuis la décision du Conseil constitutionnel n° 96-378 DC du 23 juillet 1996.